


|   |                |   |   |   |
|---|----------------|---|---|---|
| Mairie de CHAILLEY  |                |   | DELIBERATION<br><b>2026 / 0003</b>  | Objet :<br>Ressources humaines<br><br><b>Création de postes<br/>au 01 Mars 2026</b> |
|                          |                |   |   |   |
| MEMBRES CONSEIL   |                |   | <b>Etaient présent :</b> Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire,<br>Mrs, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Hervé CYGANKO<br>Adjoints, Mrs Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert<br>JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mmes Marie-France DAGUIN,<br>Laurence RENVOYE, Ismérie BRUNAT |   |
| Afférent au<br>conseil  | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |   |   |
| 15  | 13             | 12  |   |   |
| DATE DE CONVOCATION<br>19/02/2026   |                |   | <b>Absente excusée :</b><br><b>Absente :</b> Mme Viviane ROUSSEL<br>M. Patrice DOYEN, pouvoir à M. Renault<br><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Ismérie BRUNAT  |   |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en<br>Préfecture et publication ou notification<br><b>9 - MARS 2026</b> |                |   |   |   |

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant les possibilités de promotion d'un agent des services techniques principal 1<sup>er</sup> classe au grade d'agent de maîtrise

Considérant les possibilités de promotion d'un adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe au grade de Rédacteur

Considérant les possibilités de promotion d'un agent des services techniques au grade d'adjoint technique territorial 1<sup>er</sup> classe

Considérant l'absence de 2 agents pour congés longue maladie et la nécessité de renforcer les effectifs du service.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

*1/ Décident de ne pas créer le poste d'Agent de Maîtrise : 7 voix CONTRE (Mrs Boquant, Cyganko, Ferlet, Marguenat, Mmes Daguin, Brunat, Renvoyé) 1 voix POUR (M. Gorneau),  
3 Abstentions (Mrs Renault, Jossier et Guinet Baudin)*

*2/ Décident la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1<sup>er</sup> classe, à temps complet, à pourvoir par un personnel titulaire, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 : 10 Votes POUR (Mrs Boquant, Cyganko, Ferlet, Marguenat, Jossier, Gorneau, Renault, Mmes Daguin, Renvoyé, Brunat, 1 abstention (M. Guinet Baudin)*

*3 / Décident la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, à temps complet, à pourvoir par un personnel contractuel sur un emploi permanent pour le remplacement d'un agent absent pour maladie, conformément à l'article L332-13, mais également au titre de l'article L332-8 3<sup>e</sup> autorisant une commune de moins de 1000 habitants à recourir à un emploi permanent pour une durée maximum de 3 ans. : 10 votes POUR (Mrs Boquant, Cyganko, Ferlet, Gorneau, Renault, Jossier, Mmes Daguin, Brunat Renvoyé), 1 Abstention (M.Guinet Baudin).*

*4/ Décident en conséquence de modifier le tableau des emplois et d'inscrire la dépense au budget.*

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont  
Signé tous les membres présents

Le Maire

Philippe GUINET BAUDIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Guinet Baudin", is written below the official name of the Mayor.